

**Communiqué de presse**  
**Pour diffusion immédiate**

**21<sup>e</sup> BILAN ANNUEL DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DE LA  
PROTECTION DE LA JEUNESSE/DIRECTRICES ET DIRECTEURS  
PROVINCIAUX**

*Les enfants exposés à la violence conjugale*

**Québec, le 18 juin 2024** – À l’occasion de ce 21<sup>e</sup> bilan annuel, les directrices et directeurs de la protection de la jeunesse ont choisi d’unir leur voix pour parler d’un aspect important et souvent méconnu de leur travail : les enfants exposés à la violence conjugale.

La violence conjugale a des effets dévastateurs sur les enfants et les jeunes, touchant leur bien-être émotionnel, mental et physique. Pour les directrices et directeurs de la protection de la jeunesse et directeurs provinciaux (DPJ/DP), il est crucial de reconnaître que les enfants exposés à la violence conjugale peuvent vivre de la peur et de l’insécurité, ce qui peut entraîner des problèmes de santé mentale, des troubles du comportement et des difficultés scolaires. La violence dans le foyer perturbe le développement normal de l’enfant, affectant leur capacité à établir des relations saines et à se sentir en sécurité. Dans ces cas, l’intervention des DPJ/DP, de concert avec plusieurs partenaires, devient nécessaire et essentielle pour permettre de retrouver un environnement stable et sécurisant, où les enfants peuvent se reconstruire et retrouver un sentiment de normalité.

« Les enfants exposés à la violence conjugale peuvent souffrir de troubles psychologiques, notamment des symptômes physiques, des pensées envahissantes, de la dépression, de l’anxiété, du stress post-traumatique, des difficultés relationnelles, des comportements agressifs, des problèmes scolaires ou des comportements à risque. En tant que DPJ/DP, nous devons assurer la sécurité et le développement des enfants et soutenir les parents, légalement tenus de protéger leur enfant », a mentionné Mme Caroline Brown, directrice de la protection de la jeunesse du CISSS de Chaudière-Appalaches.

« Pour les DPJ/DP, l’exposition des enfants à la violence conjugale est un enjeu très sérieux, qui nécessite un travail concerté et une vigilance constance. Pour y arriver, nous avons besoin de l’ensemble de la population. En tant qu’adultes significatifs pour ces enfants, en tant que parents et témoins, nous faisons tous partie de la solution », a tenu à souligner M. Patrick Corriveau, directeur de la protection de la jeunesse du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

## **Statistiques provinciales 2023-2024**

- En 2023-2024, les signalements pour exposition à la violence conjugale comptaient pour 12,5 % de tous les signalements reçus. Au Québec, cela représente un signalement sur huit ou près de 50 signalements par jour.
- Au cours de l'année 2023-2024, ce sont 2,66 % des enfants québécois âgés de 0 à 17 ans qui sont pris en charge par la DPJ, comparativement à 2,64 % en 2022-2023. Au total, 20 % des enfants ont été pris en charge en raison de mauvais traitements psychologiques et 12 % parce qu'ils étaient victimes d'abus physique ou sérieusement à risque de l'être.
- Au niveau provincial, en 2023-2024, on compte 134 871 signalements traités.
- Au niveau provincial, en 2023-2024, on compte 42 378 signalements retenus.

## **Statistiques régionales 2023-2024**

### **Chaudière-Appalaches**

- La DPJ de Chaudière-Appalaches a traité 7 644 signalements au cours de l'année 2023-2024, comparativement à 7 812 l'an dernier, ce qui représente une diminution de 2,15 %;
- Nombre de signalements retenus : 2 872 comparativement à 2 623 l'an dernier, ce qui représente une augmentation de 9,49 %;
- Le taux de rétention des signalements est de 37,6%. L'an dernier il était de 33,6 % (nombre de signalements retenus/nombre total de signalements);
- Les signalements proviennent, encore cette année, en majorité des employés d'organismes publics (43 %);
- Le milieu de vie des enfants dont la situation est prise en charge par le DPJ est le milieu familial à 58 %.

### **Capitale-Nationale**

- La DPJ de la Capitale-Nationale a traité 10 316 signalements au cours de l'année 2023-2024, comparativement à 10 013 l'an dernier, ce qui représente une augmentation de 3,03 %;
- Nombre de signalements retenus : 3 781. C'est une augmentation des signalements retenus de 6,60 % comparativement l'exercice 2022-2023, alors qu'il y en avait eu 3 547;
- Le taux de rétention des signalements est de 35,4 %. L'an dernier il était de 36,7 % (nombre de signalements retenus/nombre total de signalements);
- Les signalements proviennent, encore cette année, en majorité des employés d'organismes publics (39,41 %);
- Le milieu de vie des enfants dont la situation est prise en charge par le DPJ est le milieu familial à 61,46 %.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter la pochette de presse virtuelle complète du [bilan DPJ 2023-2024](#)

- 30 -

## **Renseignements**

CISSS de Chaudière-Appalaches

Caroline Marcoux

Conseillère en communication

418 209-4476

CIUSSS de la Capitale-Nationale

Mariane Lajoie

Agente d'information, relations médias

418 894-8654